



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2014**

L'An Deux Mil Quatorze et le 17 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

**Présents :** André BERNOS— Anne-Marie BARRERE— Marc SPYCHIGER-Annie ETCHEGOYHEN - Carole IRLIK- Alain PIERRINE- Sylvie ANQUETIN— Patou LENDRES - Frédéric PALACIO- André ETCHEGOIN – Betty ZAGO.

**Absents excusés :** Jacques BILHOU— MOITY Yves (procuration à Sylvie ANQUETIN)-Luc GOYHENEIX— Louis VALLÉ-.

Secrétaire de Séance : Anne-Marie Barrere.

Ordre du jour

**1-Carrière**

**2- Règlement Assainissement**

**3-Investissement**

**4-Contingent Incendie**

**5-Contrat de maintenance logiciel Urbanisme**

**6-Fougère**

**7-Village Laborde Boy-Argentine**

**8-Relamping**

**Questions diverses et Informations.**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 Décembre 2013, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune modification :

Aucune objection n'étant soulevée le Procès Verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature

---

**1- 2014-1 : Projet de carrière: SECURITE sur la voirie communale de Bugangue**

Monsieur Le maire rappelle les délibérations du 29 juin 2009, du 2 avril 2012 et du 16 septembre 2013.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal

**DECIDE**

- qu'en raison de l'assise fragile de la route et des dégradations importantes (difficilement réparables financièrement) qui obligent le Syndicat à mettre la mise en place de barrière de dégel à toute circulation.
- qu'en raison de l'étroitesse de la voie sur laquelle deux véhicules légers ne peuvent se croiser à fortiori deux camions semi-remorques chargés de cailloux.
- qu'en raison de la pente à 12% (estimation ONF) de la côte Boy et des 10 habitations situées à la base de cette côte
- Qu'en raison de la multitude de ponts sérieusement mis à mal par les forestiers et les engins agricoles

**DECIDE** que la circulation de 20 camions jours (aller et retour) prévues dans l'arrêté préfectoral N° 14/IC/01 (du 13 janvier 2014) portant ouverture d'une enquête publique en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière, altérerait dangereusement la sécurité des promeneurs piétons vététistes et véhicules légers de chercheurs de champignons des chasseurs. Les agriculteurs circulant avec des engins agricoles à largeur démesurée fréquentant de toujours ce chemin forestier de bugangue posent déjà d'énormes problèmes de circulation et sécurité.

**DECIDE** que la circulation sur la route côte Boy, et l'entrée sur la RN134 par un virage sur Gurmençon à angle droit sont d'une dangerosité extrême. Quelle Sécurité!!!!

**ANNEXE** à la présente délibération les délibérations du 16 juillet 2009, du 17 avril 2012 et du 24 octobre 2013

**Vote à l'unanimité**

### 1 - 2014-2 Projet de carrière: péridotites

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un article de l'association minéralogique du Canada ( du N° 44 de l'association Minéralogique du Canada de 2006 page 819,832,841,849 et 851)  
Des relevés et des conclusions de l'équipe de géologues de l'Université Paul Sabatier à Toulouse qui font état d'amiante minéral se délitant facilement qui est de plus volatile dans les poussières , suite à un concassage de pierres.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal**, conscient de la proximité de la source de la Mielle ruisseau pépinière et des sources d'eau potable de la commune d'Ance et au nom du principe de précaution

**S'OPPOSE** à l'ouverture d'une carrière sur le site de Bugangue qui altéreraient la santé des populations

**ANNEXE** à la présente délibération le volume 44 du journal The Canadian Minéralogiste.

**Vote à l'unanimité**

### 2-2014-3 Règlement intérieur du Syndicat d'Assainissement de la Porte d'Aspe

Monsieur Le maire donne lecture du règlement intérieur du Syndicat d'Assainissement de la Porte d'Aspe présenté au dernier conseil syndical du 20 décembre 2013. Ce règlement a été modifié en fonction des délibérations des Communes.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

VOTE le règlement intérieur du Syndicat d'Assainissement de la Porte d'Aspe

AUTORISE Monsieur Le maire à signer les actes administratifs de ce dossier.

**Vote à l'unanimité**

### 3-2014-4 Investissement

En attendant le vote du Budget primitif 2014, il convient d'autoriser le mandatement des dépenses à concurrence d'un quart des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2013 diminué de la dette.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire et Monsieur Le Receveur Principal à mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2014, selon les règles ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Le maire à signer les actes administratif et financiers relatifs au dossier.

**Vote à l'unanimité**

### 4-2014-5 SDIS- Contingent d'Incendie

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier concernant la participation de la Commune d'AGNOS au Contingent Incendie.

**Le Conseil Municipal**

**DEMANDE** le paiement en trois échéances pour un montant total de 16495.93 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

**Vote à l'unanimité**

## 5-2014-6 Contrat de maintenance ADIC

Le Maire expose au Conseil Municipal que la société EMASH a vendu à la société ADIC Informatique le logiciel urbanisme.

Il convient de signer le contrat de maintenance avec la nouvelle société

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur Le maire à signer le contrat de maintenance avec la société ADIC informatique

AUTORISE Monsieur Le maire à signer les actes administratif et financiers relatifs au dossier.

**Vote à l'unanimité**

## 6-2014-7 Fougères

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur BERGERAS qui laisse sa fougère à compter du 01/01/2014.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

**DECIDE** de faire appel à tous les agriculteurs d'Agos (siège d'exploitation à Agos uniquement) afin de procéder au tirage au sort lors d'un prochain conseil

**Vote à l'unanimité**

## 7- Informations et questions diverses

- **Visite du village de Laborde –Boy (Argentine)**

Invitation en Argentine le 16 mars, anniversaire des 100 ans du village créé en 1914 par Léon LABORDE-BOY d'AGNOS, impossible étant donné que nous serons en pleine période électorale.

Mais dans l'avenir, à voir. Vu ce qu'ont fait la bas Madame et Monsieur LUQUE (le fondateur du Village était l'arrière grand-père de Madame LABORDE-BOY épouse LUQUE) bande dessinée du créateur ainsi que les liens du Conseil Général jumelage Argentine (Santafe) et Aquitaine, par rapport au pays d'art et d'histoire (CCPO), ainsi que les attentes qui sont très fortes au village LABORDE-BOY. Prévoir l'organisation d'une rencontre sur l'argent économisé depuis 10 ans sur le Congrès National des Maires

- **Relamping**

Consultation pour le leasing auprès du Crédit agricole donc refaire un projet d'étude pour voir l'aspect financier.

- **PLU.**

Le PLU d'Agos avait été attaqué par Monsieur ETCHEGORRY d'ESTOS au tribunal administratif. Ce dernier a été débouté et la Commune a gagné.

Nous saluons le travail de Melle Laetitia VERGOGNAN (CCPO) en relation avec Fabienne qui ont travaillé sur le mémoire à défendre de la municipalité

- **Transformateur rue de l'Egalité**

Lecture de la lettre envoyée à Madame DUFAU par le maire le 19 mars 2013. Un nouveau courrier lui sera envoyé. La commune suit le dossier d'urbanisation de ce quartier avec intérêt.

- **Colis de Noël**

Les retours sont plutôt favorables à la qualité qu'à la quantité à transmettre à la future municipalité.

- **Cantine :**

Les restes de la cantine qui n'ont pas été touchés pourraient être reversés au Restos du Cœur ou à des nécessiteux sur le village. A voir ensemble pour trouver un endroit et suivre la procédure l'hygiène et sécurité sur les aliments.

- **Voirie**

Busage de la rue des plouts depuis chez Bordenave jusqu'à la salle polyvalente avec fossé Devis Verlaget 2710.14€

Mise en place d'une buse de passage sur une parcelle rue de Lou Paris Devis Verlaget 319€.

Revoir la tranchée de route qui s'affaisse à hauteur de chez arangois rue du Binet.

Revoir le ralentisseur devant l'école : mise en place d'enrobés à froid afin de remédier à l'affaissement en bordure du ralentisseur

**La Secrétaire de Séance :**  
**Anne –Marie BARRERE**

### **Arrêté le présent Procès Verbal du Conseil Municipal du 17janvier 2014 2013 à 7 Délibérations**

[2014-1 : Projet de carrière: SECURITE sur la voirie communale de Bugangue](#)

[2014-2 Projet de carrière: péridotites](#)

[2014-3 Règlement intérieur du Syndicat d'Assainissement de la Porte d'Aspe](#)

[2014-4 Investissement](#)

[2014-5 SDIS- Contingent d'Incendie](#)

[2014-6 Contrat de maintenance ADIC](#)

[2014-7 Fougères](#)

Conseil Municipal	Signatures	Observations
BERNOS André		
BARRERE Anne-Marie		
SPYCHIGER Marc		
ANQUETIN Sylvie		
ZAGO Betty		
ETCHEGOYHEN Annie		
IRLIK Carole		
MOITY Yves	Absent excusé procuration à Sylvie Anquetin	
BILHOU Jacques	Absent	
ETCHEGOIN André		
PALACIO Frédéric		
GOYHENEIX Luc	Absent	
PIERRINE Alain		
LENDRES Patrick		
VALLE Louis	Absent	